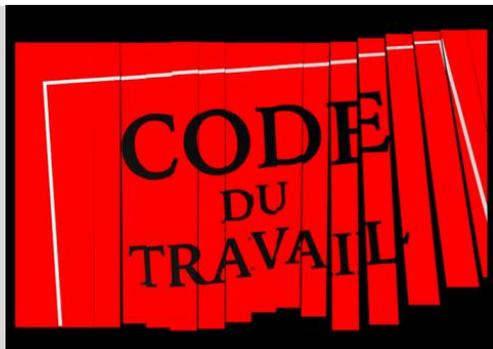


NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE ! RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL



Avec la loi travail dite loi El Khomri, le gouvernement lance une attaque sans précédent contre tous et toutes les salarié-es !

Dans ce projet la loi du patronat et des exploiters devient la règle d'un code du travail vidé de sa substance. Ce sont 100 ans de droits acquis par la lutte qui sont ainsi balayés d'un revers de la main.

Le projet de loi El Khomri-Macron n'est **pas une simple réécriture du code du travail mais bien sa destruction**. Le bon fonctionnement de l'entreprise est placé au même niveau que les droits fondamentaux. *«les libertés et droits fondamentaux sont garantis sauf si des limitations sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise»*.

UN CADEAU POUR LE PATRONAT !

La réécriture du Code du Travail devrait donner la primeur aux accords d'entreprise ! **C'est une régression sans équivalent** dans l'histoire sociale française, réclamée depuis toujours par le patronat.

Avec le taux de chômage actuel, le rapport de forces est déséquilibré et c'est un boulevard qui est ouvert aux patrons **pour exploiter sans limites les salarié-es**. Des conditions minimales seront imposées au niveau local dans un contexte où les salarié-es ne seront pas en position de se défendre.

Cette loi s'en prend à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, jusqu'aux plus précaires : Par exemple, les apprenti-e-s mineur-es à partir de 16 ans pourront être contraint-e-s à travailler 40 heures par semaine et/ou jusqu'à 10 heures par jour, et pour

un salaire dérisoire par rapport à un salarié «adulte».

Le gouvernement Sarkozy avait déjà abaissé l'âge légal du travail de nuit, **le gouvernement Hollande offre quant à lui la jeunesse en pâture au patronat**.

Aujourd'hui presque un-e étudiant-e sur deux doit travailler pour financer ses études avec des emplois précaires. Quand ils-elles veulent rentrer sur le marché du travail, leur statut reste toujours précaire (CDD, stages, service civique...). Avec le projet de loi El Khomri, leur perspective c'est la précarité à vie !

Toutes et tous les salarié-es sont concerné-es **y compris les agent-es titulaires ou non de la Fonction Publique avec pour exemple** : la légalisation de la précarité. Le projet de loi prévoit le recrutement de «contractuel-les à temps complet ou

incomplet en fonction des besoins du service» dans les «groupements d'établissements scolaires publics» et dans les «établissements d'enseignement supérieur».

Toute la déréglementation des 35 heures sera immédiatement transposable par simple décret aux trois versants de la Fonction Publique.

Cette loi ouvre en outre la voie à toujours plus de dérégulation et de flexibilité dans l'entreprise, au détriment des travailleur-euse-s : en plus d'un plafonnement aux prud'hommes des indemnités en cas de licenciement illégal, cette loi facilite les licenciements économiques, et privilégie les accords d'entreprise, au cas par cas, au détriment d'une réglementation collective et commune à tous et toutes. **Le but est évidemment de diviser et de singulariser les problématiques,** afin de briser toute revendication collective.

CONSTRUISONS ENSEMBLE LA MOBILISATION

Nous nous opposons fermement à cette politique rétrograde, qui vise, depuis des années, gouvernement après gouvernement, réforme après réforme, à nous précariser tout en nous culpabilisant. Nous réaffirmons au contraire que ce ne sont pas les travailleur-euse-s qui «coûtent cher», comme se plaît à l'asséner le patronat, **mais ce sont les capitalistes.** Car qui est responsable de la crise économique ? Qui fait des placements aventureux ? Qui licencie des salarié-e-s pour éponger les dettes des aventures boursières ? **Qui spéculé et enrichit les actionnaires en utilisant notre force de travail ?**

L'intersyndicale du Gard composée des syndicats **Solidaires, CGT Nîmes, FSU, CNT et UNEF** dénonce avec force ce projet de loi El Khomri et **appelle les salarié-e-s du privé comme du public à se mettre en grève à partir du 9 mars** et à rejoindre la mobilisation initiée dans les autres secteurs attaqués par le gouvernement.

Face à des attaques multiples qui répondent à une seule et même logique, le capitalisme triomphant, notre réponse doit passer par une convergence des luttes entre les secteurs publics et privés et à la construction d'un rapport de force qui imposera le retrait, **sans condition et sans amendement, de la Loi Travail et de la loi Macron.**

**RASSEMBLEMENT
MERCREDI 09 MARS A PARTIR 12H00
DEVANT LA PREFECTURE DE NIMES**

